

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE
D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES
DIRECTION DE LA CULTURE POLITIQUE DE L'IMAGE

DGA Ressources et relations aux administrés – Ressources humaines et appui managérial - KO
N° 2023 - D - 056

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant le besoin d'un renfort occasionnel au sein de la direction de la culture politique de l'image,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'attaché principal pour la période du 13 mars 2023 au 16 avril 2023 inclus.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 28 février 2023
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

- 2 MARS 2023

Préfecture le :

Publié ou notifié

Le : - 6 MARS 2023

Monsieur Eric BIOJOUT